

Rapport du Conseil de la magistrature (CDM)
à l'attention de la Commission de justice (COJU)
pour l'élection de cinq juges-suppléants par le Grand Conseil

Abréviations :

GC : Grand Conseil
TC : Tribunal cantonal
MP : Ministère public
CDE : Commission des élections
CDM : Conseil de la magistrature

1. Introduction

Le genre masculin est utilisé dans le présent rapport, dans le but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture. Il désigne également les hommes et les femmes.

Les juges cantonaux et les procureurs membres du Bureau du ministère public sont élus par le Grand Conseil sur proposition de la commission de justice après rapport du Conseil de la magistrature (art. 46 1^{re} ph. LCDM).

Les juges suppléants Nicolas Kuonen et Jean-Pierre Derivaz ont informé le GC, respectivement en date du 27 septembre et du 28 novembre 2024, qu'ils renoncent à leur réélection pour la prochaine législature. En décembre 2024, le GC a décidé de la prolongation des deux postes de juge-suppléant et de la création de trois postes de juge-suppléant supplémentaires, pour la législature 2025-2029, ce qui porte à cinq le nombre de postes à pourvoir, soit quatre postes de juge-suppléant de langue française et un poste de juge-suppléant de langue allemande.

Le CDM a validé les préparatifs de sa Commission des élections (CDE) et déterminé les principes de la mise au concours et de l'examen des candidatures pour les postes de juge-suppléant ainsi vacants.

2. Composition du CDM

- Carole Melly-Basili, députée, présidente du CDM ;
- Gonzague Vouilloz, avocat, vice-président du CDM ;
- Romaine Jean, consultante en communication, présidente de la CDE ;
- Pierre Gapany, juge de district, membre du CDM ;
- Eliane Gaspoz, spécialiste RH, membre de la CDE ;
- Graziella Walker Salzmänn, avocate, membre de la CDE ;
- Catherine Seppey, procureure générale adjointe, membre de la CDE ;
- Thierry Schnyder, juge cantonal, membre du CDM ;
- Katja Jentsch, procureure, membre de la CDE.

Les membres suivants n'ont pas participé aux auditions :

- Carole Melly-Basili
- Gonzague Vouilloz
- Pierre Gapany
- Graziella Walker Salzmänn
- Katja Jentsch

Catherine Seppey s'est récusée et n'a pas participé au processus d'examen des candidatures et aux auditions.

3. Mise au concours et préparatifs

En prévision d'une élection, le Conseil de la magistrature met au concours le poste vacant dans le Bulletin officiel et les principaux quotidiens. Il peut, en outre, procéder à la mise au concours par d'autres moyens. (art. 47 al. 1 LCDM). L'avis indique que les actes de candidature doivent être déposés dans un délai de 30 jours auprès du Conseil de la magistrature (art. 47 al. 2 LCDM).

La CDE s'est chargée de la mise au concours. Le texte suivant a été publié le 20 décembre 2024 au Bulletin officiel du canton du Valais et dans le Nouvelliste (24.12.2024 / 31.12.2024) ainsi qu'au Walliserbote (27.12.2024 / 03.01.2025). Il a aussi été publié, dès le 20 décembre 2024, à la Bourse de l'emploi de l'Etat du Valais.

Le Conseil de la magistrature du canton du Valais met au concours les postes suivants pour la législature 2025-2029 :

QUATRE POSTES DE JUGE CANTONAL-E SUPPLEANT-E, DE LANGUE FRANÇAISE

UN POSTE DE JUGE CANTONAL-E SUPPLEANT-E, DE LANGUE ALLEMANDE

Conditions

Être titulaire d'un brevet d'avocat-e ou d'une licence, master ou doctorat en droit ou d'un titre universitaire équivalent, en se prévalant d'une expérience pratique suffisante.

Les candidats-es ont de très bonnes connaissances juridiques dans les domaines du droit civil et du droit pénal et de très bonnes compétences en rédaction.

Le poste requiert des personnes disponibles et flexibles, capables de prendre en charge des dossiers dans les deux domaines mentionnés ci-dessus de manière autonome.

Langue

Français, avec de bonnes connaissances de la seconde langue officielle

Allemand avec de bonnes connaissances de la seconde langue officielle

Entrée en fonction

1^{er} juin 2025 ou à convenir

Tâches

Vous serez principalement appelé-e à rendre des décisions en tant que juge unique, décisions qui seront rédigées par vos soins, et/ou à siéger en qualité de juge assesseur-e. Dans ce cas, vous serez en principe chargé-e de la rédaction du rapport (projet de décision).

Toutes les autres tâches et l'organisation du Tribunal cantonal sont essentiellement définies dans la loi sur l'organisation de la justice.

Votre postulation, incluant une lettre de motivation, le curriculum vitae, les copies des diplômes, attestations et certificats, un extrait actuel du casier judiciaire et du registre des poursuites, une attestation de domicile, le formulaire de déclaration des liens d'intérêts et le formulaire officiel de candidature (les deux derniers formulaires sont disponibles sur le site web Emploi - Conseil de la magistrature - vs.ch) devra être adressée, par courriel, à postulation@cdm.vs.ch jusqu'au 20 janvier 2025.

Sion, le 19 décembre 2024

Conseil de la magistrature du canton du Valais

Le profil du poste pour l'annonce a été défini en concertation avec le président du Tribunal cantonal.

Selon le profil d'exigences, il a été demandé que les candidats aient de très bonnes connaissances juridiques en droit civil et pénal, d'excellentes capacités rédactionnelles et de communication.

Compte tenu du nombre de dossiers figurant dans le rapport annuel du TC, il est souhaité que la période de formation des candidats soit aussi courte que possible afin d'éviter de nouveaux retards.

La CDE a procédé à l'examen des dossiers le 21 janvier 2025 et elle a transmis ceux-ci aux autres membres du CDM.

4. Dossiers déposés

Neuf personnes ont fait acte de candidature dans le délai imparti, le 20 janvier 2025, soit, par ordre alphabétique :

	Noms	Activité professionnelle
1.	MARIE BIDAUD-FELLAY	Greffière ad hoc au TC, Sion
2.	CAROLINE DESSIMOZ	Juriste senior à l'administration fédérale, Berne
3.		
4.	SIMON HAUSAMMANN	Greffier pool au Tribunal fédéral, Lausanne
5.	LAURA JOST	Greffière I au TC, Sion
6.	GREGORY MARTINETTI	Avocat, Martigny
7.	GILLES PISTOLETTI	Avocat indépendant, Sion
8.	LUDOVIC ROSSIER	Greffier I au TC, Sion
9.	LIONEL SEEBERGER	Juge cantonal au TC, Sion

Les candidats ont produit des dossiers conformes aux exigences formelles de la mise au concours.

5. Auditions

Lors de l'examen des candidatures, le Conseil de la magistrature auditionne les candidats qu'il a retenus sur la base des dossiers (art. 47 al. 3 let. d LCDM).

Sur proposition de la CDE, le CDM a décidé d'entendre les candidats MARIE BIDAUD-FELLAY, CAROLINE DESSIMOZ, SIMON HAUSAMMANN, LAURA JOST, GILLES PISTOLETTI et LUDOVIC ROSSIER qui ont été reçus durant environ 30 mn, par le Conseil plénier, le 10 février 2025.

Le CDM a renoncé à entendre
et GREGORY MARTINETTI, le candidat ayant déjà été auditionné lors de précédentes postulations.

Le CDM n'a pas auditionné LIONEL SEEBERGER, juge auprès du TC de 2004 à 2025 et au bénéfice d'un doctorat en droit de l'Université de Fribourg. LIONEL SEEBERGER, prendra sa retraite à fin mai 2025. Sa longue expérience au sein de la justice cantonale est garante de l'excellence de sa candidature.

6. Examen des candidatures

6.1. Conditions d'éligibilité, exigences d'honorabilité et de solvabilité

Lors de l'examen des candidatures, le Conseil de la magistrature vérifie que les conditions d'éligibilité arrêtées par la LOJ, ainsi que les exigences d'honorabilité et de solvabilité liées à la fonction sont réalisées (art. 47 al. 3 let. a LCDM).

Pour être nommé juge cantonal, juge de district, juge des mineurs, juge des mesures de contrainte, juge de l'application des peines et mesures, procureur général, procureur général adjoint, premier procureur, procureur, substitut, suppléant de ces magistrats ou greffier, il faut être titulaire du brevet d'avocat (art. 27 al. 1 LOJ). Les titulaires d'une licence, master ou doctorat en droit, ou d'un titre universitaire équivalent sont éligibles à condition de justifier d'une formation pratique suffisante (art. 27 al. 2 LOJ).

Les autres candidats sont tous titulaires du brevet d'avocat.

Les documents présentés par les candidats ne révèlent aucune poursuite pour dettes, aucun acte de défaut de biens, ni aucune condamnation pénale. Aucun candidat n'a signalé avoir été sanctionné disciplinairement dans l'exercice de sa profession actuelle ou les cinq dernières années, ni faire l'objet d'une poursuite disciplinaire à la date de son audition.

Le CDM considère dès lors que les candidats MARIE BIDAUD FELLAY, CAROLINE DESSIMOZ, SIMON HAUSAMMANN, LAURA JOST, GREGROY MARTINETTI, GILLES PISTOLETTI, LUDOVIC ROSSIER et LIONEL SEEBERGER sont éligibles à la fonction de juge suppléant.

6.2. Evaluation des candidatures

Lors de l'examen des candidatures, le Conseil de la magistrature : évalue les candidatures (art. 47 al. 3 let. c LCDM).

Le CDM a introduit dans le processus de recrutement l'utilisation de Persprofile qui est un outil d'analyse comportementale. Il permet d'analyser les tendances comportementales, les motivations, l'intelligence émotionnelle et les compétences sociales des personnes. L'outil repose sur deux volets complémentaires : Jobprofile permettant de définir le profil idéal pour le poste et le questionnaire pour le candidat reflétant le profil de ce dernier. Le candidat remplit le questionnaire avant son audition, ce qui donne la possibilité aux recruteurs de poser des questions plus ciblées et pertinentes pour valider ou approfondir certains points. Les résultats de ces tests constituent une base supplémentaire pour la prise de décision.

MARIE BIDAUD-FELLAY

Née en 1987, MARIE BIDAUD-FELLAY a obtenu son brevet d'avocat en 2013 en Valais. Elle a travaillé de février à mai 2015 au sein de l'Office central du MP à Sion, en qualité de juriste puis a exercé en tant que greffière ad hoc au TC, durant 4 mois en 2015. Elle a été par la suite greffière et juge suppléante auprès du Tribunal de district de Sierre jusqu'en juin 2021, puis juge itinérante au Tribunal de district de Monthey de 2021 à 2024. La candidate a précisé avoir démissionné de son poste, après avoir demandé un congé sabbatique, qui n'a pas été accordé, pour un projet familial de 6 mois en 2024. Depuis janvier 2025, elle est greffière ad hoc au TC à Sion.

Dans sa lettre de postulation, la candidate a fait valoir son expérience, notamment en tant que juge de district, lui permettant de prendre en charge de manière autonome des dossiers aussi bien pénaux que civils. Travaillant à 60 % en tant que greffière ad hoc, la candidate a mis en avant sa connaissance du fonctionnement de la justice valaisanne, pour avoir exercé soit au

MP, soit dans les tribunaux de district, soit au TC. Elle a précisé pouvoir consacrer du temps à la fonction de juge cantonale suppléante. Ses certificats de travail attestent d'un raisonnement juridique de bonne qualité et d'une personnalité efficace, flexible, à l'aise dans la rédaction et agréable avec ses collègues.

CAROLINE DESSIMOZ

Née en 1985, CAROLINE DESSIMOZ a obtenu son brevet d'avocat en 2011 à Genève. De 2011 à 2018, elle a exercé dans une étude genevoise, en tant qu'avocate, et auprès du Tribunal des Prud'hommes de Genève, en tant que greffière-juriste auxiliaire à 20 %. De 2019 à 2021, la candidate a travaillé comme juriste fiscaliste d'entreprise dans le domaine du droit fiscal et du droit pénal économique. Depuis novembre 2021, elle est juriste senior auprès de l'administration fédérale des contributions à Berne.

Dans sa lettre de motivation, CAROLINE DESSIMOZ a fait valoir son expérience professionnelle qui lui a permis d'acquérir d'importantes connaissances dans les domaines de droit civil, du droit pénal et du droit administratif et qui en fait une juriste senior, à même de gérer des dossiers complexes de manière indépendante. Elle s'est engagée dans un CAS en magistrature, débuté en février 2025, désireuse d'intégrer un jour pleinement le monde de la magistrature.

Ses certificats de travail font état d'une collaboratrice rigoureuse, au bénéfice d'aisance rédactionnelle et aux raisonnements juridiques de qualité.

SIMON HAUSAMMANN

Né en 1992, le candidat a obtenu son brevet d'avocat en 2021 en Valais. Il a effectué un stage de greffier durant 6 mois auprès du Tribunal de district de Sion, puis a travaillé, de 2021 à 2024 en tant que greffier rédacteur auprès de la Cour des assurances sociales et des Cours civiles et pénales, du Tribunal cantonal à Sion. Depuis décembre 2024, il est engagé en qualité de greffier pool au Tribunal fédéral à Lausanne, attribué à la 1^{ère} Cour de droit public.

Dans sa lettre de motivation, le candidat a mise en avant sa parfaite connaissance du fonctionnement du TC. Son expérience acquise dans le domaine du droit civil et du droit pénal lui permet aujourd'hui d'envisager de prendre la fonction de juge suppléant et de rendre rapidement et avec efficacité des jugements autonomes. Le candidat envisage de consacrer un jour par semaine à sa nouvelle fonction et de réduire son taux de travail actuel à 80 %, afin de prendre en charge les 5 à 7 dossiers annuels exigés. Il envisage à terme une carrière dans la magistrature valaisanne. Ses certificats de travail, notamment au TC, font valoir un collaborateur très estimé de ses supérieurs et de ses collègues, à l'esprit d'analyse avéré et à l'autonomie appréciable dans l'exercice de ses responsabilités.

LAURA JOST

Née en 1989, la candidate a obtenu son brevet d'avocat en 2017 en Valais. Après une maîtrise en droit de l'Université de Genève, dont une année passée auprès de la Humboldt Universität de Berlin, elle a débuté sa carrière en tant que juriste stagiaire auprès du Ministère public et au TC, greffière ad hoc auprès du Tribunal cantonal de Sion, puis greffière II et I auprès des Cours civiles et pénales du TC. La candidate désire aujourd'hui assumer de nouvelles responsabilités. Durant son audition, elle a fait valoir l'expérience acquise, lors de son affectation aux appels, dirigés contre des mesures provisionnelles. L'esprit de synthèse et l'autonomie apprises lui permettent aujourd'hui des prises de décision rapides. Elle assume également, au sein des Cours civiles et pénales, le traitement de dossiers d'une ampleur conséquente. La candidate travaille aujourd'hui à 60 % et envisage de consacrer un jour par

semaine au traitement des dossiers attribués à la fonction de juge-suppléant ce qui portera son temps de travail à 80 %. Ses références parlent d'une candidate d'excellente qualité, d'une greffière attachée à l'aspect humain des dossiers, avec une très grande puissance de travail et qui a rapidement saisi ce qu'on attendait d'une rédactrice.

GREGORY MARTINETTI

Le candidat est né en 1972 et a obtenu son brevet d'avocat en 2006 dans le canton de Berne. Il est avocat indépendant et a exercé de 2009 au 31 décembre 2024 comme juge de commune. Dans sa lettre de motivation, il indique qu'il a instruit plus de 200 causes civiles par année, en procédures contentieuses, mené les auditions correspondantes et établi plus de 300 certificats d'héritier par année. Il a également été membre d'une autorité communale de protection de l'enfant et de l'adulte entre 2009 et 2022. Il se décrit comme empathique, discret, collégial et met en avant ses connaissances approfondies de l'organisation judiciaire et du droit matériel et formel.

GILLES PISTOLETTI

Le candidat est né en 1977 et a obtenu son brevet d'avocat en 2015 dans le canton du Valais, après avoir obtenu un CFC d'imprimeur, un diplôme d'industrie graphique et une maîtrise en droit civil et pénal de l'Université de Genève. Il a été avocat-stagiaire, dans toutes les Cours du TC puis greffier-juriste pour la Cour civile et pénale du TC de 2013 à 2015. Il exerce aujourd'hui comme avocat indépendant à Sion. En 2023, il a mené à bien un CAS en droit de la construction et de l'immobilier à l'Université de Fribourg. Depuis 2024, il porte le titre d'avocat spécialiste FSA, droit de la construction et de l'immobilier. Il est membre du collège d'experts pour l'estimation en matière d'expropriation pour le Valais central.

Durant son audition, le candidat a fait valoir sa connaissance du fonctionnement du TC, de par son parcours. Libre de choisir ses mandats, il jouit, de par son statut, d'une très grande flexibilité et aspire à une diversification de ses occupations. Le candidat indique se réjouir de pouvoir consacrer du temps au traitement de 5 à 7 dossiers par année. Ces certificats font état d'un collaborateur sérieux, travailleur et excellent juriste.

LUDOVIC ROSSIER

Le candidat est né en 1978 et a obtenu son brevet d'avocat en 2004, en Valais. Il a passé huit ans auprès du Tribunal de district de Martigny et St. Maurice, où il a exercé successivement les fonctions de greffier ad hoc, greffier, juge suppléant, juge ordinaire. Depuis 2013, suite à des faits publics, il a été muté auprès du TC, le climat de travail étant difficile avec certains collègues et subordonnés. Il est engagé depuis cette date auprès du TC en tant que greffier I, tant aux Cours civiles que pénales. Il exerce la fonction de magistrat auprès de la juridiction pénale militaire, comme Président II du Tribunal militaire 1. Dans ce cadre il est amené à conduire les délibérations, avec quatre juges assesseurs. Durant son audition, le candidat a précisé envisager une réduction de temps de travail actuel, de 100 % à 80 %, afin d'exercer la fonction accessoire de juge suppléant.

Avec son accord, le CDM a pris contact avec la personne de référence mentionnée par le candidat au TC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur son travail, son intégration et ses relations avec ses collègues. Celle-ci précise s'exprimer à titre personnel. Il a été fait mention « d'un collaborateur aux qualités juridiques et rédactionnelles évidentes. Ses relations de travail ne posent pas de problèmes aujourd'hui et ne seraient de toute façon pas déterminantes dans une fonction de juge suppléant. Il est relevé également que dans sa fonction de président du Tribunal militaire, le candidat n'a pas soulevé de contestations. »

LIONEL SEEBERGER

Né en 1960, le candidat a obtenu son brevet d'avocat en 1991 à Zürich et son doctorat en droit en 1992 à l'Université de Fribourg. Il a été greffier au Tribunal cantonal de 1994 à 2004 puis juge cantonal de 2004 à 2025. Il quittera ses fonctions de juge cantonal au 31 mai 2025. Il précise dans sa lettre de motivation avoir toujours été très engagé au sein de la justice valaisanne et désireux de continuer à s'engager en tant que juge suppléant. Ses références au TC évoquent l'excellence de sa candidature, avec des qualités de juriste hors normes.

Le CDM a jugé que 4 candidats correspondent au profil recherché, à savoir, par ordre alphabétique : Marie Bidaud-Fellay, Simon Hausammann, Laura Jost, Lionel Seeberger.

Marie Bidaud-Fellay et Laura Jost se sont déclarées par ailleurs disposées à augmenter leur temps de travail actuel, pour assumer une fonction de juge-suppléante. Leur engagement ne devrait pas avoir de conséquences sur l'organisation des greffières du TC.

Le CDM a jugé que la candidature de Gilles Pistoletti correspond partiellement au profil recherché. Son expérience de rédaction de jugement date de 2015. Le TC ayant expressément fait connaître sa volonté de disposer de juge-suppléant à même de prendre en charge rapidement des dossiers, il dispose en la matière d'une pratique inférieure à celle de candidats travaillant actuellement au sein de la magistrature.

Le CDM a jugé que la candidature de Ludovic Rossier correspond partiellement au profil recherché. Le candidat dispose de bonnes références et de compétences juridiques évidentes, cependant, durant son audition, il n'a pas levé tous les doutes du CDM sur ses capacités relationnelles.

Le CDM a jugé que la candidature de Caroline Dessimoz ne correspond pas au profil recherché, en effet, malgré un parcours professionnel complet, sa pratique a été en grande partie axée sur le droit fiscal, ces dernières années. Par ailleurs, la candidate ayant exercé sa profession en dehors du Valais, ses connaissances du fonctionnement du TC sont limitées.

Le CDM a jugé que la candidature de Grégory Martinetti ne correspond pas au profil recherché. Sa capacité à mener une activité de juge cantonal suppléant, parallèlement à ses autres occupations, est difficilement appréciable. Par ailleurs, son aptitude à rédiger lui-même des décisions répondant aux attentes du TC, n'a jamais été éprouvée dans une activité professionnelle comparable.

En résumé, le CDM a évalué comme suit les candidatures :

Correspondent au profil recherché :	Bidaud-Fellay Marie Hausammann Simon Jost Laura Seeberger Lionel
Correspondent partiellement au profil recherché	Pistoletti Gilles Rossier Ludovic
Ne correspondent pas au profil recherché	Dessimoz Caroline Martinetti Gregory

6.3. Exigences de représentativité

Lors de l'examen des candidatures, le Conseil de la magistrature vérifie l'incidence de chaque candidature sur les exigences de représentativité arrêtées par la LOJ (art. 47 al. 3 let. b LCDM).

Les langues, les régions et les forces politiques doivent être équitablement représentées au sein des autorités judiciaires cantonales, de première et de deuxième instances, et du ministère public (art. 29 al. 1 LOJ). En outre, l'autorité de nomination prend en compte le principe de l'égalité des sexes (art. 29 al. 2 LOJ).

6.3.1. Situation de départ

Après le départ de Jean-Pierre Derivaz et Nicolas Kuonen, l'effectif des juges cantonaux suppléants sera le suivant (par ordre alphabétique) :

	nom	sexe	langue	région de domicile	force politique
1.	Jacques Berthouzoz	M	F	Valais central	PLR
2.	Jérôme Emonet	M	F	Bas-Valais	Le Centre
3.	Raphaëlle Favre Schnyder	F	A	Valais central	Aucune
4.	Elisabeth Jean	F	F	Valais central	Le Centre
5.	Floriane Mabillard	F	F	Bas-Valais	Le Centre
6.	Pierre-André Moix	M	F	Valais central	Le Centre
7.	Valentin Piccinin	M	F	Bas-Valais	Aucune
8.	Patrizia Pochon	F	F	Bas-Valais	UDC
9.	Stéphane Spahr	M	F	Valais central	PLR
10.	Fernando Willisch	M	A	Haut-Valais	Le Centre

6.3.2. Egalité entre les femmes et les hommes

Actuellement, sur les dix postes de juges cantonaux suppléants, après le départ de Jean-Pierre Derivaz et Nicolas Kuonen, quatre sont occupés par des femmes.

6.3.3. Langue

Quatre poste à repourvoir sont destinés à des magistrats de langue maternelle française et un poste à repourvoir est destiné à un magistrat de langue maternelle allemande.

6.3.4. Régions

La répartition des quinze juges suppléants conforme à celle de la population dans les trois régions du canton est la suivante :

	Population résidente au 31.12.2023	Magistrats
Haut-Valais	87'575	4
Valais central	144'568	6
Bas-Valais	133'701	5
Canton	365'844	15

Les candidats sont domiciliés dans les régions suivantes :

MARIE BIDAUD FELLAY	Bas-Valais
CAROLINE DESSIMOZ	Valais central
SIMON HAUSAMMANN	Valais central
LAURA JOST	Valais central
GREGORY MARTINETTI	Bas-Valais
GILLES PISTOLETTI	Valais central
LUDOVIC ROSSIER	Valais central
LIONEL SEEBERGER	Haut-Valais

6.3.5. Forces politiques

En considérant les principales forces politiques du Grand Conseil, la répartition arithmétique des quinze juges suppléants devrait être la suivante :

	Sièges au Grand Conseil 25-29	Magistrats
Le Centre/Die Mitte/NEO-Die sozialliberale Mitte	49	6
PLR/FDP	27	3
UDC/SVP	26	3
PS/SP	20	2
Les Vert.e.s	8	1
Total	130	15

Les principales forces politiques sont représentées comme suit parmi les dix juges-suppléants du TC en fonction:

	Magistrats
Le Centre/Die Mitte/NEO-Die sozialliberale Mitte	5
PLR/FDP	2
UDC/SVP	1
PS/SP	0
Les Vert.e.s	0
Aucun	2
Total	10

Les candidats sont présentés par les formations politiques suivantes :

MARIE BIDAUD FELLAY	Aucune
CAROLINE DESSIMOZ	Aucune
SIMON HAUSAMMANN	Aucune
LAURA JOST	Aucune
GREGORY MARTINETTI	Aucune
GILLES PISTOLETTI	Aucune
LUDOVIC ROSSIER	PLR
LIONEL SEEBERGER	Le Centre

Il n'appartient pas au CDM de se prononcer sur la composition politique du TC. Il s'agit d'une décision politique qui doit être prise par le parlement cantonal.

Le CDM s'est livré à cette analyse parce que la loi lui en fait l'obligation. Toutefois, il considère que la priorité du Grand Conseil doit être de fournir au TC les renforts dont celui-ci a besoin, indépendamment de tout critère de représentativité. Par conséquent, il préconise que ces critères ne soient pas pris en considération pour la présente élection.

7. Transmission du rapport à la COJU et publication

Le Conseil plénier du CDM a adopté, le 7 mars 2025, son rapport final.

Le rapport est transmis à la COJU afin que celle-ci puisse adresser ses propositions au Grand Conseil en vue de l'élection de cinq juges-suppléants. Le rapport sera ensuite publié sur le site internet du CDM, en anonymisant les noms des candidats qui se seront retirés.

Sion, le 7 mars 2025

Carole Melly-Basili

Présidente du Conseil de la magistrature

